

Initiative pour un frein aux coûts

Kostenbremse-Initiative

Initiative pour un frein aux coûts

Situation initiale :

- L'initiative a été lancée par le parti du Centre et a abouti le 02.06.2020 avec plus de 103 000 signatures.
- Lors du vote final, le Conseil national a recommandé de refuser l'initiative par 110 voix contre, 31 voix en faveur et 55 abstentions. Le Conseil des États en a fait de même avec 20 voix contre, 14 voix en faveur et 10 abstentions.
- L'initiative a été soutenue à l'unanimité uniquement par le groupe du Centre. Le PVL, le PLR et l'UDC ont voté unanimement, ou presque, contre l'initiative. Les Vert·e·s (18 abs., 12 refus) et le PS (35 abs., 4 refus) se sont en grande partie abstenue·e·s.
- Un contre-projet indirect a été plebiscité presque à l'unanimité (modification de la LAMal, Conseil national: 163 : 0 avec 33 abs., provenant majoritairement des Vert·e·s, Conseil des États: 39 : 1 avec 4 abs.) .

Kostenbremse-Initiative

Initiative pour un frein aux coûts

Texte de l'initiative:

Art. 117, al. 3 et 4 et Art. 197, ch. 12

³ Elle [la Confédération] règle, en collaboration avec les cantons, les assureurs-maladie et les fournisseurs de prestations, la prise en charge des coûts par l'assurance obligatoire des soins de manière à ce que, moyennant des incitations efficaces, les coûts évoluent conformément à l'économie nationale et aux salaires moyens. Elle introduit à cet effet un frein aux coûts.

⁴ La loi règle les modalités.

12. Disposition transitoire ad art. 117, al. 3 et 4 (Assurance-maladie et assurance-accidents)

Si, deux ans après l'acceptation par le peuple et les cantons de l'art. 117, al. 3 et 4, la hausse des coûts moyens par assuré et par année dans l'assurance obligatoire des soins est supérieure de plus d'un cinquième à l'évolution des salaires nominaux et que, à cette date, les assureurs-maladie et les fournisseurs de prestations (partenaires tarifaires) n'ont pas arrêté de mesures contraignantes pour freiner la hausse des coûts, la Confédération prend en collaboration avec les cantons des mesures visant à faire baisser les coûts, qui produisent effet à partir de l'année suivante.

Kostenbremse-Initiative

Initiative pour un frein aux coûts

Arguments du comité d'initiative:

- Stopper la croissance incontrôlée des primes ! Aujourd'hui, une famille de 4 personnes paie jusqu'à 15'000 CHF par an pour les primes d'assurance maladie. Il est nécessaire d'alléger cette charge ! Celles et ceux qui agissent aujourd'hui de manière responsable paient pour l'inefficacité des autres.
- Il faut les bonnes incitations ! Le système actuel regorge de mauvaises incitations. Les mesures correctives nécessaires et bien connues ne sont cependant pas mises en œuvre, ou le sont seulement de manière hésitante.
- Responsabiliser tou-te-s les act-eur-ric-e-s ! Les caisses d'assurance, les médecins, etc. doivent agir. Il n'est pas acceptable que le système de santé se transforme en une caisse où les prestataires peuvent se servir à volonté et laisser les assuré-e-s porter la charge. Jusqu'à présent, la politique a échoué.
- Seul le frein aux coûts apporte des améliorations ! Il faut un mandat direct du peuple : le freinage des coûts est la seule mesure qui favorise la responsabilité et la solidarité, exerce de la pression et met les act-eur-ric-e-s en mouvement.
- Éliminons enfin les coûts inutiles ! 6 milliards peuvent être économisés sans compromettre la qualité. Au contraire : la sur-thérapie et la sur-médication menacent notre santé – protégeons-la !
- Le risque de traitement à plusieurs vitesses : Si l'augmentation des coûts continue comme jusqu'à présent, une réduction du catalogue des prestations pour les assurés de base est à craindre. En particulier, la classe moyenne ne pourra plus se permettre une partie des soins à l'avenir. Les traitements plus coûteux ne seront accessibles qu'aux riches.

Kostenbremse-Initiative

Initiative pour un frein aux coûts

Contenu du contre-projet indirect :

- Introduction d'objectifs de coûts et de qualité
- Le Conseil fédéral devrait fixer tous les quatre ans des directives concernant les prestations conformément à la LAMal.
- En cas d'échec à atteindre les objectifs, il ne donne cependant pas de directives.
- Le Conseil fédéral peut apporter des ajustements aux structures tarifaires si elles se révèlent non appropriées et si les parties ne parviennent pas à se mettre d'accord sur une révision.

Kostenbremse-Initiative

Initiative pour un frein aux coûts

Position du groupe parlementaire :

- Le problème est réel, mais l'initiative ne propose pas de solutions supplémentaires. On parle de collaboration et de freinage des coûts, mais cela reste peu concret. C'est insuffisant pour un article constitutionnel.
- L'indexation fixe aux fluctuations économiques et salariales se concentre uniquement sur le prix et ne prend pas en compte le rapport qualité-prix et d'autres facteurs (vieillesse de la population, fluctuations conjoncturelles, traitements prometteurs pour lesquelles nous pourrions être prêt-e-s à payer davantage). L'initiative pourrait entraîner des effets négatifs, par exemple en freinant l'innovation.
- Le parti du Centre a aussi particulièrement contribué à ce que les intérêts particuliers (géographiquement restreints) dans le système de santé soient encore et toujours priorités, au détriment de plus d'efficacité.
- Nous n'avons pas besoin d'un élan d'action, mais plutôt d'une prise de responsabilité dans la recherche de solutions : de nombreux processus politiques sont en cours (de nombreuses initiatives, des idées et des propositions du Conseil fédéral, le premier programme de maîtrise des coûts, maintenant un contre-projet à l'initiative).